



Compte rendu
Réunion de CLE du Boulonnais
du mardi 13 décembre 2022 à Samer

Membres présents :

M. POULAIN – Carrières du Boulonnais
Mme. PAPYLE – Association Eau Secours 62
M. BARRE – Maire de Beuvrequen
M. DE LAURISTON – SDPPR 62
M. PELLEGRIN – UFC Que Choisir
M. DOUCHAIN – Maire de Samer
M. VANROEKEGHEM – Président du Syndicat des Eaux de Samer
M. JOUVENEL – CR HdF
M. LEMAIRE – AEAP
M. ANQUEZ – DDTM62
M. DUFAY – Maire de Belle et Houllefort
M. GOUDALLE – Maire de Wirwignes
M. LEJOSNE – Adjoint à la mairie de Desvres
M. CROCHEMORE – OFB
Mme. CONSILLE – Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer
M. ANNEBICQUE – Veolia
M. CAZIN – Président de la CLE
Mme. ALEXANDRE – SYMSAGEB
Mme. DENGLOS - SYMSAGEB

Membres excusés :

M. GODEAU – PNR Caps et Marais d’Opale
M. BARBARIN – CAB
Mme. JUILIEN-PEUVION – CR HdF
M. GODEFROY – Ville de Boulogne-sur-Mer
M. KOSMALKI – FDAAPPMA
M. HENNEQUIN – Maire de Hesdigneul les Boulogne
M. RUFFIN – Ville de Desvres
M. GAVOIS – CCT2C
M. CALLEWAERT – Maire de Camiers
Mme TELLIEZ – Maire de Hardingham

17 présents + 1 pouvoir = 18 présents/représentés → quorum non atteint (26)

M. Cazin remercie chacun pour sa présence ainsi que la Mairie de Samer qui nous accueille dans sa salle du Conseil Municipal. Cette 4^e réunion de CLE de l’année 2022, comme prévu au plan de charge, est axée sur l’avancement de l’inventaire des zones humides sur le territoire et sur la présentation des missions qui nous attendent en 2023.

Ordre du jour :

- Point sécheresse
- Inventaire des zones humides : validation de la 3^e pré-liste
- Présentation de la feuille de route 2023-2025
- Objectifs de 2023

1. Point sécheresse

Mme. Denglos présente une comparaison des niveaux de nappes (en mNGF) relevés en décembre 2019 avec ceux relevés en décembre 2022. Les données sont présentées pour les quatre piézomètres suivants :

- Puits communal à Hardinghen (nappe associée : Craie de l'Audomarois)
- Forage près du hameau Cour Colette à Baincthun (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits de la Ferme Delattre à Wirwignes (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits du hameau de Niembourg à Halinghen (nappe associée : Craie de la vallée de la Canche aval)

Les niveaux mesurés sur ces quatre piézomètres au 13 décembre 2022 sont inférieurs à ceux mesurés au 13 décembre 2019. On observe néanmoins des niveaux supérieurs à ceux de l'été 2022, témoignant d'une recharge des nappes.

Mme. Denglos poursuit en présentant l'état d'écoulement des cours d'eau. Les données sont issues de la campagne d'observations du 27 novembre 2022 menée par le réseau ONDE. Tous les cours d'eau ont un écoulement visible.

Elle évoque ensuite le Comité départemental ressource en eau, qui s'est tenu le vendredi 9 décembre 2022. Les points à retenir sont l'abrogation de l'arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau sur le département du Pas-de-Calais dans le cadre de la sécheresse depuis le 1^{er} décembre 2022, la fin de la vigilance sur les cours d'eau et enfin le début de la recharge des nappes phréatiques. Cependant, les niveaux de ces nappes phréatiques et cours d'eau restent tendus. Une anticipation est nécessaire pour l'année 2023.

M. Goudalle demande s'il ne faudrait pas anticiper et communiquer sur la consommation de l'eau dès l'hiver plutôt qu'au mois d'août.

Mme Consille répond qu'il faut appeler à la vigilance à partir du printemps et précise qu'en 2022 le message a été entendu mais trop tard.

M. Annebique complète qu'il est difficile de faire passer des messages sur la consommation de l'eau en ce moment avec les problèmes d'énergie, de grèves...

M. Lemaire ajoute qu'il faut anticiper dès le mois de mars et que la communication doit se faire sur l'ensemble de l'année, même en période de pluie.

M. Goudalle indique qu'il faudrait revoir la tarification de l'eau et soulève les limites de la pédagogie et des informations communiquées qui ne passent pas auprès des citoyens.

Mme. Papyle souligne qu'il y a également de plus en plus d'impayés et demande s'il est possible de connaître la consommation en eau d'une famille en été et en hiver afin de pouvoir comparer la différence.

M. Annebique répond qu'il est difficile de connaître le nombre d'habitants dans un logement mais qu'avec l'augmentation des températures, la consommation en eau augmente également. Sur la CAB, la télérelève permet d'avoir des estimations.

M. Jouvenel ajoute que la consommation en eau augmente l'été avec les touristes qui consomment plus en vacances que chez eux. Il faut inclure les acteurs de l'économie touristique dans une démarche de sobriété.

M. Douchain évoque les installations pour récupérer l'eau de pluie qui peuvent être intéressantes.

2. Inventaire des zones humides

Mme. Denglos présente l'avancement de l'inventaire des zones humides au 13 décembre 2022. Neuf communes restent encore non prospectées. Si des prospections sont prévues en janvier 2023, trois communes refusent ou ne répondent pas aux sollicitations d'inventaire.

Une fois la phase d'inventaire achevée, une phase de consultation et de communication sera à mettre en place.

M. Lemaire rappelle que l'inventaire des zones humides est une obligation du SDAGE et que, sans sa réalisation, les compensations sont de 300%.

Mme. Consille propose de co-signer un courrier, avec M. Cazin, à destination des communes refusant l'inventaire afin de leur en rappeler les bénéfices.

M. Cazin explique que les communes, les propriétaires privés et les agriculteurs sont inquiets des conséquences qu'auront l'inventaire.

M. Poulain comprend la réticence de certaines communes. De plus, il maintient que même sans la validation par les membres de la CLE de la 3^e pré-liste de zones humides, celle-ci doit être envoyée si besoin en précisant qu'il s'agit d'un projet.

Mme. Consille rappelle que si la pré-liste n'est pas validée, elle ne pourra pas être utilisée, donc la compensation à 150% ne pourra pas s'appliquer. La non validation à ce jour peut être un frein, notamment pour les porteurs de projets.

M. Lemaire souligne que la pré-liste n'est pas une banque de zones humides et que l'objectif premier est de les préserver, en appliquant la séquence ERC.

Il suggère également de mieux informer la profession agricole afin de lever leur réticence.

M. Pellegrin complète en précisant qu'il faut mettre en avant les bénéfices de l'inventaire plutôt que les conséquences.

M. Goudalle évoque la STEP à Le Wast où une zone humide a été créée sur une parcelle agricole pour la compensation à 300%. Il n'y a plus d'exploitant sur la parcelle qui n'est donc plus à vocation agricole. Il craint qu'à ce rythme il y ait une perte de terres agricoles.

M. Poulain mentionne la difficulté à trouver des surfaces de zones humides à restaurer dans le cadre d'une compensation de 300%. Il craint également que les agriculteurs payent les conséquences de cette surenchère de compensation. L'inventaire et la catégorisation sont donc un atout.

Il ajoute de rappeler aux acteurs réticents que, même si elles ne font pas partie d'un inventaire, ces zones humides existent et que des investigations les mettront forcément en avant.

Il est décidé, d'un commun accord avec les membres présents à la réunion, de repousser la validation de la pré-liste à la prochaine réunion de CLE qui aura lieu en mars 2023.

Mme Consille conclut en insistant sur le fait qu'en mars il faudra veiller à avoir le quorum. Elle précise que s'il n'est pas atteint, une réunion peut être reconvoquée dans les 15 jours qui suivent. Si le quorum n'est toujours pas atteint, la validation se fera avec les membres présents. Elle confirme ensuite que la 3^e pré-liste peut être envoyée aux membres de la CLE et aux éventuels porteurs de projets, en précisant qu'il s'agit d'un projet encore non validé en CLE.

3. Feuille de route 2023-2025

Mme Denglos présente la feuille de route 2023-2025 pour la mise en compatibilité du SAGE du Boulonnais avec le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027.

4. Objectifs 2023

Mme Denglos présente les objectifs de l'année 2023. Il s'agira en priorité de terminer l'inventaire des zones humides et d'entamer la partie restitution et communication, de lancer la révision du SAGE du Boulonnais (mars 2023), de lancer l'étude Volumes Prélevables (avril 2023) et de rédiger le Contrat masse d'eau Slack.

M. Cazin insiste sur l'intérêt et l'importance de l'étude Volumes Prélevables.

M. Annebicque demande si l'étude Volumes Prélevables prévoit d'intégrer l'estimation des volumes d'eaux non conventionnelles.

M. Lemaire rappelle que les objectifs de l'étude sont de déterminer les volumes prélevables et d'en faire l'attribution aux acteurs du territoire et aux milieux naturels. Il ne s'agit donc pas du sujet principal mais il est possible de saisir la CLE afin de discuter quant à son intégration à l'étude.

Mme. Consille propose de présenter en CLE des études sur les eaux non conventionnelles afin de décider de leur intérêt vis-à-vis de l'étude Volumes Prélevables.

M. Lemaire conclut en rappelant qu'il y aura 3 CLE en 2023, que des commissions thématiques seront créées sur les divers sujets à traiter dans l'année et qu'il est important, en cas d'engagement dans ces commissions, d'être assidu afin de ne pas perdre le fil d'une réunion à l'autre.

M. Cazin conclut cette réunion en remerciant les personnes présentes et en leur rappelant l'importance de leur venue à la prochaine réunion de CLE, qui aura lieu en mars 2023. Celle-ci marquera la validation des dernières pré-listes de zones humides mais également le lancement de la révision du SAGE du Boulonnais.

Pièces jointes au présent CR :

- Diaporama
- 3^e pré-liste de zones humides à l'état de projet, non validée par la CLE à ce jour